

DÉLIBÉRATION du Conseil municipal

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Saint-Jean-de-Monts

Le trente et un mars deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil municipal légalement convoqué le vingt-cinq mars deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Véronique LAUNAY, Maire.

Etaient présents :

Mme LAUNAY Véronique, M. CHARRIER Miguel, Mme BERTRAND Virginie, M. MILCENDEAU Gérard, M. ROUSSEAU Alain, Mme BERNABEN Marie, M. LEROY Bruno, Mme VRIGNAUD Céline, M. JOLIVET Grégory, M. BARRAS Stéphane, Mme LIZE MICHAUD Murielle, Mme PRUVOT Edwige, M. PORTOLEAU Pascal, M. CHARTIER Emmanuel, Mme MILCENT Anne, Mme Nadia PONTOIZEAU, M. CAILLAUD Daniel, M. CRETON Jean-Claude, M. MATHIAS Yves, M. Pierre-Jean ÉVEILLÉ, Mme Amélie RIVIÈRE, M. Vincent HOREAU et Mme CUCINIELLO Gaëlle.

Absente :

Mme ROBERT-DUTOUR Diane

Absents ayant donné procuration :

Mme PONTREAU Nadine, M. BÉTHUS Jacky, Mme LOZET Christel, Mme BURGAUD Laure et M. LEPLU Christian.

A été désignée secrétaire :

Mme RIVIÈRE Amélie

Urbanisme

DÉLIBÉRATION N°2022_020 DU 31 MARS 2022

OBJET : Convention tripartite AVIREZO entre la Commune de Saint-Jean-de-Monts, le SyDEV et Vendée Eau

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Rapporteur : M. Alain ROUSSEAU, Adjoint au Maire

EXPOSÉ

M. ROUSSEAU informe les membres du Conseil municipal de la mise en place du logiciel AVIREZO par le SyDEV et Vendée Eau.

Ce service dématérialisé vise à faciliter le rendu des demandes d'avis formulées par la commune auprès des 2 gestionnaires dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Les objectifs du service proposé, objet de la présente convention, visent ainsi à :

- mettre en œuvre un outil commun aux instructeurs réseaux,
- améliorer la qualité de saisie, la gestion, le partage d'informations en mettant en œuvre un flux dématérialisé entre la commune, les instructeurs, et les gestionnaires de réseaux.

La présente convention a pour objet :

- de décrire les principes simplifiés de fonctionnement du service,
- d'autoriser le SyDEV et Vendée Eau à accéder aux données du logiciel de gestion des autorisations d'urbanisme et des certificats d'urbanisme (Cart@DS – éditeur GFI) de la commune,
- de définir les modalités d'échange des données relatives à l'instruction des Autorisations d'Urbanisme et des Certificats d'Urbanisme,
- de préciser les modalités d'accès, de partage et de conservation des données échangées,
- d'autoriser la transmission des données des tiers décrits au paragraphe 6.3.2. du projet de convention joint à la délibération.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention tripartite AVIREZO entre la Commune de Saint-Jean-de-Monts, le SyDEV et Vendée Eau ;

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 11 avril 2022.



Véronique LAUNAY

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTE TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes - 6, allée de l'Île Gloriette - 44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.